

L'an deux mil seize, le vingt-huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mmes Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mr Alain GALLAND (représenté par Mr Régis LAC)

Absents : Madame Catherine GUEZO, Monsieur André NICOLAS

Mr Patrick ROCHE a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 31 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Conseil communautaire le 9 avril à 9 heures 30**
- **Film CCAS – ECE du 15 avril 2016** : Mme MERCIER indique que cette animation a connu un vif succès avec 73 participants et que la diffusion du film destiné aux aînés a été suivie d'un goûter.
- **Exposition de figurines le 24 avril à la salle des fêtes** : l'édition 2016 a été très réussie et la fréquentation très satisfaisante.
- **Réunion des commerçants le 25 avril à 20 heures** : Mr Le Maire indique qu'il a rencontré l'association des commerçants pour évoquer le projet de la rue centrale et les travaux qui devraient débuter fin mai par l'aménagement du parking du Pôle Laurent Eynac.

Droits de préemption

- Vente de parcelles de terrains bâtis et non bâtis sises section B numéros 1033, 1034, 1036, 1040, 1042, 1024, 1032, 1035, 1037, 1039, 1041, 1046, 1047, 1448, 1449, 1451 et 1453 (Le Pont de l'Estaing)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.

Délibérations diverses :

Subvention aux écoles : Mr le Maire rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors du dernier Conseil mais que les subventions aux écoles n'avaient pas été délibérées. Il propose donc de procéder au vote comme les années précédentes, à savoir :

- 2.50 Euros par élève pour les goûters de Noël
- 6 Euros par élève et par jour de voyage scolaire (quel que soit le nombre de jours du voyage)
- 13 Euros par élève scolarisé pour les associations de parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires privées et publiques.

Il rappelle également le montant du coût d'un élève pour l'année 2015 qui sert de base de calcul au versement de la participation aux frais de fonctionnement des élèves, à savoir :

- 243.48 € pour un élève de l'école élémentaire
- 1131.15 € pour un élève de l'école maternelle

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le versement des subventions présentées.

Délibération de principe pour embauche de personnels en CDD : Monsieur Le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer pour l'autoriser à embaucher des agents contractuels pour le remplacement des agents titulaires en cas d'absence momentanée. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le principe d'embauche d'agents contractuels pour le remplacement des agents titulaires.

Démolitions de maisons Rue Saint Pierre et Rue Via Croze – appel d'offres : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour les travaux de démolition de deux maisons situées rue Saint Pierre et d'une maison située rue Via Croze. Il présente les deux offres reçues pour cette opération qui ont été examinées en commission d'appel d'offres. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise EYRAUD pour un montant de 83 197.74 € HT et autorise Mr le Maire à lancer les travaux. Mr le Maire indique que les démolitions seront menées de concert avec les travaux de la rue centrale, ceci afin de limiter les périodes de fermeture de la route. Le Conseil souhaite toutefois que les renforts proposés pour la démolition des maisons rue Saint Pierre soient modifiés et qu'une proposition plus esthétique soit faite.

Vente du bâtiment et des installations des Moulinages de la Gazeille : Mr le Maire rappelle au Conseil les divers débats qui ont eu lieu lors de précédentes séances quant à la vente des bâtiments que la commune possède au lieu-dit Le Pont de l'Estaing ainsi que de l'installation hydroélectrique actuellement utilisée par l'entreprise Les Moulinages de la Gazeille. Il rappelle que la commune a reçu ces dernières années de nombreuses propositions d'achat mais que les négociations avaient été interrompues pour des raisons diverses. Il rappelle aussi qu'en application de la législation, la Commune devra aménager avant la fin de l'année une passe à poissons couteuse, en partie subventionnée cependant, afin de rétablir la continuité écologique de la rivière. Une étude va ainsi être réalisée rapidement à cet effet. Il ajoute que des travaux d'entretien du bief et du barrage ainsi que des travaux divers de remise aux normes devraient aussi être réalisés à court terme à la charge de la collectivité. Il indique que les gérants de l'entreprise ont accepté le principe de vente des bâtiments et sont disposés à céder leur droit à la turbine qui alimente aujourd'hui leurs machines en échange de compensations. Le nouveau propriétaire devrait ainsi accepter de reprendre le bail commercial en cours et laisser l'entreprise jouir des locaux sans qu'aucun loyer ni aucune charge, à l'exception des ordures ménagères, ne soient exigés. Mr le Maire rappelle que pour l'instant les loyers de l'entreprise ne couvrent pas les impôts et les emprunts afférents à ce bâtiment. Cette vente permettrait donc, d'une part de limiter les frais de fonctionnement de la Commune et d'autre part, d'éviter des investissements supplémentaires conséquents pour la collectivité. Après délibération, le Conseil approuve avec trois abstentions le principe de la mise en vente du bâtiment et des installations hydroélectriques. Des panneaux seront installés sur place et le cahier des charges relatif à cette vente comportant toutes les préconisations nécessaires au bon déroulement de cette cession sera présenté et approuvé lors de la prochaine séance.

Etude pour la mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole sur le bief de la Gazeille – appel d'offres : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour la réalisation d'une étude relative à la mise en place d'une passe à poissons sur le lit de la Gazeille au niveau du bief alimentant la turbine des Moulinages. Il indique que comme cela a été précédemment évoqué, cette étude est obligatoire car les travaux devront être réalisés avant janvier 2017 et que dans tous les cas de figure, que la vente aboutisse ou pas, elle sera utilisée. Il présente donc les offres reçues qui ont été étudiées en commission d'appel d'offres. Il rappelle que le marché se décompose en une tranche ferme pour la réalisation de l'étude et la conception du dispositif de franchissement piscicole et en une tranche conditionnelle pour le suivi du chantier de travaux. Une option devait également être chiffrée pour le diagnostic du bief et les travaux à réaliser pour le remettre en état. Il indique également que la législation en matière de marché public oblige à approuver le marché de travaux dans son intégralité, mais que la commune peut par contre ne pas affermir la tranche conditionnelle si elle devenait inutile. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise AB2R pour un montant total de 20 225 € HT et autorise Mr le Maire à lancer l'étude correspondante.

Etude pour la mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole sur le bief de la Gazeille – Demande de subventions : Monsieur le Maire indique que l'étude précitée peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et de la Fédération de Pêche. Il propose de solliciter ces organismes. Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à procéder aux demandes de subventions précitées.

Etude diagnostic des réseaux eau potable et assainissement – appel d'offres : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour la réalisation d'un diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Il précise que cette étude est rendue obligatoire pour l'obtention de subventions pour les travaux sur les réseaux, mais qu'elle s'avèrera aussi très utile pour la mise en place d'une planification des investissements à réaliser. Ce diagnostic permettra enfin de régler certains problèmes techniques et d'avoir une meilleure connaissance des réseaux. Il présente les offres reçues pour cette étude qui ont été examinées en commission d'appel d'offres. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise AB2R pour la réalisation de ces diagnostics pour un montant de 12825 € HT pour le diagnostic des réseaux d'eau potable et 39873 € HT pour le diagnostic des réseaux d'assainissement, soit un montant total du marché de 52 698 € HT. Le Conseil autorise Mr le Maire à signer le marché avec l'entreprise.

Etude diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement – demande de subventions : Monsieur le Maire indique que les travaux précités peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental. Après délibération, le Conseil autorise Mr le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes.

Construction d'un club house et de vestiaires au stade municipal – appel d'offres : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour la construction d'un club house et de vestiaires au stade municipal et rappelle qu'un calendrier de travaux très serré a dû être établi car l'obtention de certaines subventions est liée à la réalisation du chantier avant la fin du mois de septembre. Il précise que le marché a été décomposé en trois lots :

- Maçonnerie – charpente – menuiseries intérieures et extérieures – évacuation des eaux usées
- Plomberie – zinguerie – VMC
- Electricité – chauffage

Il présente les offres reçues pour cette opération qui ont été examinées par la commission d'appel d'offres. Pour le lot 1, une seule entreprise a répondu parmi les 5 sollicitations : l'entreprise FAURE Emmanuel est donc retenue pour un montant de 60668.45 euros HT pour l'ensemble du lot 1, sans les options.

Pour les lots 2 et 3, deux entreprises ont répondu pour chaque lot. L'étude détaillée des devis a soulevé certaines questions et quelques points restent encore à éclaircir. Mr le Maire propose donc de surseoir à la décision concernant ces deux lots et de demander des précisions complémentaires aux entreprises. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise FAURE Maçonnerie pour le lot 1 d'un montant de 60 668.45 € HT et autorise Mr le Maire à lancer les travaux correspondants. La législation n'empêchant pas les travaux de commencer, même si tous les lots n'ont pas été attribués, les travaux pourront donc débuter avant l'attribution des autres lots. Des renseignements complémentaires seront demandés aux entreprises pour les lots 1 et 2.

Achat d'un camion : Monsieur le Maire indique qu'il est souhaitable de remplacer le camion RENAULT Amplyrol acquis en 2009 pour un montant de 15600 € HT car les frais d'entretien sont désormais relativement élevés, mais aussi car ce véhicule est un peu trop grand. Il indique que les agents du service technique se sont rendus chez un concessionnaire pour essayer un véhicule qui correspond mieux aux besoins et sur lequel la benne actuelle pourrait s'adapter. Il présente l'offre du concessionnaire pour un camion Amplyrol de marque IVECO ayant 130.000 kilomètres et coûtant 19 000 € HT et précise que le vendeur accepte d'effectuer une reprise de 8000 euros du véhicule de la commune, soit un coût final de 11 000 €. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat d'un nouveau véhicule pour le service technique au prix de 19 000 € HT et la reprise du Renault Amplyrol pour 8000 euros.

Mise aux normes de la piscine municipale : Mr le Maire informe le Conseil que des travaux de mises aux normes urgents doivent être réalisés sur les installations de la piscine municipale avant sa réouverture pour la saison estivale 2016. Ces travaux comprennent la mise aux normes du tableau électrique, ainsi que le changement du système de traitement de l'eau et des filtres à diatomées. Il présente les devis reçus pour ces travaux. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les devis de l'entreprise Hervé Thermique :

- D'un montant de 4 356 € HT pour le remplacement du système de traitement
- D'un montant de 14 953.16 € HT pour le remplacement du système de filtration
- D'un montant de 11 064 € HT pour la mise aux normes du tableau électrique.

Enfouissement de réseaux téléphoniques : Mr le Maire indique que le syndicat d'électrification départemental a envoyé une proposition d'enfouissement des réseaux téléphoniques sur le secteur des Rascoux, travaux qui devraient être réalisés en même temps que les travaux prévus pour l'enfouissement des lignes basse tension. Mr le Maire déplore le fait qu'aucun planning de travaux ne soit soumis au Conseil au moment de l'établissement du budget et trouve anormal que la Commune, qui finance une part importante des travaux, ne soit pas consultée dans le cas de travaux concernant ces réseaux. Mr LAC précise que France Télécom participe à ces travaux à hauteur de 8 € le mètre linéaire et indique que cette doléance a été transmise au syndicat. Un nouveau devis a été demandé avec la suppression d'une chambre de branchement qui pourra être installée ultérieurement par France Telecom et le Conseil aura la possibilité de valider, ou pas, cette opération. Aussi, le Conseil décide d'attendre le nouveau devis pour délibérer à ce sujet.

Assurance statutaire : Mr le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale lance une nouvelle consultation pour la contraction d'une assurance statutaire groupée pour les personnels communaux. Il indique que la commune peut lui donner délégation pour lancer cette consultation. En fonction des résultats obtenus, la Commune pourrait décider d'y souscrire, si l'offre est jugée intéressante. Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité de donner délégation au Centre de Gestion pour lancer une consultation pour les assurances statutaires des agents affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC.

Schéma départemental de coopération intercommunale : Mr le Maire présente au Conseil l'arrêté préfectoral définissant le nouveau territoire de la future communauté des communes une fois la fusion réalisée. Il indique que le nouveau territoire proposé par Mr le Préfet comprendrait toutes les communes de la Communauté de Communes du Mézenc (Alleyrac, Chadron, Champclause, Chaudeyrolles, Les Etables, Fay-sur-Lignon, Freycenet-Lacuche, Freycenet-Latour, Goudet, Laussonne, Le Monastier-sur-Gazeille, Moudeyres, Présailles, Saint-Front, Saint-Martin-de-Fugères, Salettes et les Vastres) ainsi que 5 communes de la Communauté de Communes du Meygal (Lantriac, Montusclat, Queyrières, Saint-Julien-Chapteuil et Saint-Pierre-Eynac). Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau périmètre de la Communauté de Communes suite à la fusion proposé par le Préfet de Haute-Loire.

Revitalisation Bourg-centre – Plan de financement : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement de la Place du Couvent dans le cadre de la revitalisation des bourg-centres. Il rappelle que ce projet peut faire l'objet d'une dotation à l'investissement local. Il est pour cela nécessaire de délibérer pour fixer le plan de financement. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le plan de financement pour l'aménagement de la Place du Couvent, comme suit :

- Dépenses : 548 278.67 €
- Recettes :
 - o DISL : 219 311.46 €
 - o Département – Agence de l'eau : 4 929.95 €
 - o Fonds propres de la commune : 324 037.26 €

Mr le Maire précise toutefois que la place du Couvent devra au préalable faire l'objet de fouilles archéologiques au vu de son emplacement, mais que ces travaux peuvent désormais être pris en totalité en charge par l'Etat. Il ajoute que des subventions supplémentaires pourraient être demandées par la suite.

Gestion du gîte d'étape municipal – mise en délégation de service public : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de mise en délégation de service public du gîte d'étape municipal. Il précise que la commission technique paritaire a émis un avis favorable à ce nouveau mode de gestion. Il rappelle que les employés communaux affectés à ce bâtiment seront reclassés pour l'entretien d'autres bâtiments communaux. Il précise que cette délégation doit faire l'objet d'une mise en concurrence par le biais d'une insertion dans la presse et que les offres seront reçues en mairie selon un cahier des charges précis. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le principe de lancement d'une délégation de service public pour la gestion du gîte municipal.

Création de postes saisonniers pour la saison estivale 2016 : Mr le Maire indique que comme chaque année, il y a lieu de créer les postes saisonniers nécessaires au bon fonctionnement des services techniques et de la piscine. Il propose de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint des services techniques à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2016
- un poste de surveillant de baignade à temps complet pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2016
- deux postes de surveillants de baignade à temps non complet pour la période du 1^{er} au 31 août 2016
- deux postes d'agent d'accueil et d'entretien pour la piscine municipale à temps non complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2016

Monsieur le Maire précise que les postes précités pourront être attribués à différents candidats sur des périodes successives.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité de créer les postes présentés.

Mise en place d'un Projet Urbain Partenarial sur le secteur de la route de Coubon : Mr le Maire indique que des projets de construction sont en cours sur le secteur de la route de Coubon en zonage UI et AUI du PLU de la commune. Il est donc nécessaire d'étendre les réseaux d'eau et d'assainissement sur le secteur. Il propose de mettre en place un PUP afin de permettre cette extension, tout en rationalisant les coûts et en permettant une participation financière équitable de tous les propriétaires riverains. Après délibération, le Conseil autorise Mr le Maire à demander les devis nécessaires à une étude pour la mise en place d'un PUP sur ce secteur.

Enquêtes publiques de déclassement de voiries communales et d'un chemin rural : Mr le Maire rappelle au Conseil les enquêtes publiques qui se sont déroulées sur la commune du 5 au 21 mars 2016. Il précise que le commissaire enquêteur nommé pour ces enquêtes a rendu ses rapports et qu'il y a donc lieu de les approuver :

- **Rue Farget :** le rapport du commissaire enquêteur est favorable au déclassement de cette partie du domaine public, sous réserve que des travaux d'aménagements pour faciliter l'accès au garage voisin et la circulation soient réalisés. Le Conseil souhaite au passage pouvoir obtenir des renseignements sur les dispositions applicables pour les caves situées sous le domaine public.
- **Chabriac :** le rapport du commissaire enquêteur est favorable au déclassement de cette partie du domaine public qui permettra un échange de terrain avec la commune pour améliorer les conditions d'accès au village de Chabriac.
- **Mezoux :** le rapport du commissaire enquêteur est favorable au déclassement de cette partie du domaine public, en précisant qu'une servitude d'accès à la vanne située sur cette parcelle devra être accordée au Syndicat des eaux du Rocher Tourte et devra être enregistrée par acte notarié.
- **Rue Saint Jean :** le rapport du commissaire enquêteur est favorable au déclassement de cette partie du domaine public qui ne présente aucune gêne pour les riverains
- **Les Rascoux bas :** le rapport du commissaire enquêteur est favorable au déclassement de cette partie de chemin rural qui n'occasionne aucune gêne particulière, car cette partie constitue une voie sans issue desservant la propriété de la personne intéressée

Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc à l'unanimité les conclusions du commissaire enquêteur pour ces cinq enquêtes publiques avec les réserves indiquées qui devront donc être reprises dans les actes de cession. Le Conseil autorise Mr le Maire à signer les actes administratifs de vente avec les propriétaires concernés aux conditions fixées par les délibérations prises préalablement à l'ouverture des enquêtes publiques pour chaque affaire.

Enquête publique pour les révisions numéros 9, 10 et 11 du Plan Local d'Urbanisme : Mr le Maire rappelle au Conseil l'enquête publique qui s'est déroulée sur notre commune du 1^{er} mars au 2 avril 2016 en vue de la révision allégée du PLU sur trois points particuliers. Il rappelle que les services de la DDT, la CDPENAF et la chambre d'agriculture de Haute-Loire ont émis des avis négatifs sur ces révisions. Il présente le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

- **Révision allégée numéro 9** pour l'extension de la zone UI sur une partie de la parcelle B 1403 au lieu-dit La Passe : le commissaire émet un avis favorable sur cette révision et indique que les avis défavorables des services de ne sont pas justifiés au vu des parcelles disponibles en zone UI et non construites à ce jour et qu'un accès commun sur la départementale est envisageable.
- **Révision allégée numéro 10** pour la modification du classement des parcelles A 2067 et 2068 en zone UC au lieu-dit Le Chamarié : le commissaire émet un avis favorable et indique que cette modification permettra au nouveau propriétaire de construire sa maison d'habitation.
- **Révision allégée numéro 11** pour l'extension de la zone UH sur la parcelle A 349 au lieu-dit de l'Herm : le commissaire enquêteur émet un avis favorable et indique que les avis défavorables des services ne sont pas justifiés en raison de la faible valeur agricole du terrain et de sa surface réduite. De plus, cette modification permettra l'amélioration de l'accès au village de l'Herm.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, avec trois abstentions, d'approuver les conclusions du commissaire enquêteur et arrête les projets de révisions allégées numéros 9, 10 et 11 du PLU tels que présentés.

Mr le Maire indique que cette délibération va être notifiée à Mr le Préfet de la Haute-Loire qui devra statuer sur ces projets.

Demande d'acquisition d'une partie du domaine public : Mr le Maire présente au Conseil la demande d'acquisition d'une partie du domaine public par un riverain de la Place du Vallat. Le propriétaire souhaiterait pouvoir acquérir la terrasse bétonnée située devant son habitation qui est d'une surface d'environ 20 m². Mr le Maire rappelle que les demandeurs doivent prendre en charge les frais d'arpentage et s'acquitter d'un prix au mètre carré de 10 €, comme cela a été décidé par le Conseil. Mr CRESPIY estime que ces ventes vont permettre la mise en valeur des maisons d'habitation et que le montant de la vente est sous-estimé par rapport à la valeur ajoutée de la construction. Mr le Maire rappelle que de nombreuses terrasses ont été aménagées sur le domaine public sans autorisation et souhaite faciliter la régularisation de ces situations. Dans le cas présent, le propriétaire souhaitant régulariser sa situation, il est souhaitable d'accéder à sa demande. Il précise que la terrasse en question est qui plus est bordée par un mur maçonné et qu'en cas de détérioration, la Commune est responsable de la réparation. Mme AVOUAC soulève aussi le problème de la responsabilité en cas d'accident sur ces parties de domaine public occupées illégalement depuis de nombreuses années. Après délibération, le Conseil approuve avec une abstention la vente de cette partie du domaine public au propriétaire de la maison concerné au prix de 10 euros le m². Une enquête publique de déclassement devra être ouverte au préalable pour le déclassement de cette partie du domaine public.

Demande d'acquisition de terrain au lotissement les Condamines : Mr le Maire présente au Conseil la demande d'achat d'une partie de terrain communal au lotissement les Condamines. La propriétaire d'une maison qu'elle a récemment acquise souhaite acquérir une partie du domaine privé de la Commune que le vendeur avait clôturé à tort et sur laquelle un jardin avait été aménagé. Après délibération, le Conseil approuve avec une abstention la vente de cette partie du domaine privé de la commune d'une superficie d'environ 195 m² à la propriétaire de la parcelle AB 404 pour y aménager un jardin, au prix de 10 euros le m², et autorise Mr le Maire à signer avec la propriétaire l'acte de cession. Mr le Maire précise qu'aucune enquête publique ne sera nécessaire, ne s'agissant pas de domaine public.

Demande d'installation d'une terrasse : Mr le Maire présente au Conseil la demande d'installation d'une terrasse extérieure par les gérants de l'hôtel restaurant le Provence. Ces derniers souhaiteraient pouvoir mettre en place une terrasse démontable devant leur commerce à l'emplacement actuellement occupé par des places de parking. Après vérification, il s'avère que celles-ci se trouvent sur le domaine privé, et que la commune n'a donc

pas d'autorisation à délivrer pour cette occupation du domaine public. En revanche, une déclaration de travaux sera nécessaire avec une demande d'alignement auprès du Conseil Départemental.

Demande de remplacement de chauffe-eaux au village de vacances CCAS : Mr le Maire rappelle au Conseil le courrier de la Caisse d'Actions Sociales EDF en charge du village de vacances qui demandait de pouvoir remplacer les chauffe-eau actuels d'une capacité de 750 litres par des chauffe-eau de 500 litres pour des raisons budgétaires. Cette demande s'expliquait par le fait que la convention signée entre le CCAS et la commune stipule que le changement du matériel doit être effectué à l'identique. Le Conseil ayant estimé que cette modification de capacité pouvait poser des problèmes aux usagers et que la quantité d'eau ensuite disponible pouvait être insuffisante et ne plus correspondre au nombre de personnes hébergées, des précisions avaient été demandées aux responsables du CCAS. Ces derniers ont transmis une notice technique indiquant que des chauffe-eau de 500 litres sont suffisants. En conséquence, le Conseil accepte le remplacement demandé.

Tirage des jurés d'assises : Mr le Maire indique qu'il y a lieu de procéder comme chaque année au tirage des jurés d'assises. Le Conseil y procède donc par tirage au sort d'après la liste électorale générale de la commune.

Questions diverses :

- **Subvention diagnostic abbatiale Saint Chaffre :** Monsieur le Maire indique qu'un accord de subvention de 8369 € pour le diagnostic de l'Eglise abbatiale Saint Chaffre a été transmis par le Conseil Départemental.
- **Attribution d'un nom au nouveau lotissement :** Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande d'attribution de nom pour le lotissement nouvellement mis en place au-dessus du lotissement Paul Séjourné. Mme JOURDAN précise que c'est au propriétaire de proposer un nom et non à la commune.
- **Présentation du projet de l'entreprise du Pont de l'Estaing :** Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'installation de la nouvelle entreprise qui a acheté le bâtiment 'les matériaux de la Gazeille' au Pont de l'Estaing. Il rappelle qu'il s'agit d'une entreprise de traitement de cuir qui fabrique des produits de maroquinerie de luxe. Un show-room client sera notamment installé à côté de l'atelier de fabrication.

Dates diverses :

- **Cérémonie du 8 mai le 15 mai 2016 – 9 h 30 messe – 10 h 30 cérémonie et inauguration du monument aux morts**

Prochain Conseil le jeudi 2 juin 2016 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 20 minutes.